

UVSQ

université PARIS-SA

LA CLINIQUE DE LÉGISTIQUE

La Clinique de légistique

La Clinique de légistique est la fois une clinique juridique universitaire créée à l'intention des étudiants en droit relevant de la formation initiale, et une initiative plus large destinée à promouvoir la connaissance de la légistique, à savoir la science appliquée relative à la conception des textes normatifs et tournée vers la recherche et la détermination des modalités propres à assurer un droit de qualité.

La Clinique a pour origine le constat d'une insuffisance des formations à cette science appliquée dans les établissements d'enseignement supérieur et écoles d'administration (ex. étude annuelle du Conseil d'État de 2016), mais aussi de la recherche universitaire dans ce domaine. En effet, dans un pays de droit écrit et un État providence comme la France, la législation au sens large (lois constitutionnelles, organiques et ordinaires ;

actes réglementaires nationaux et locaux ; actes unilatéraux spécifiques à certains territoires ultra-marins ;...) occupe une place centrale au sein de l'ordonnement juridique. La France participe également à l'Union européenne, organisation sui generis productrice de très nombreux textes normatifs, et connaît une évolution rapide sur ce plan à l'échelon local. Plus largement, en France comme à l'étranger, la qualité du droit constitue une condition essentielle d'un « État de droit » (*Rule of Law* anglo-saxonne, article 16 de la Déclaration de 1789).

Unique clinique juridique universitaire de l'espace francophone dédiée à cette discipline, la Clinique de légistique a été officiellement créée en 2016. Membre fondateur du Réseau des cliniques juridiques francophones (RCJF) depuis la même année et intégrée au réseau des cliniques de l'Université Paris-Saclay, elle a pour partenaires le laboratoire de recherche Versailles Institutions Publiques (VIP), l'Observatoire de légistique, l'éditeur LexisNexis et la Fondation Anthony Mainguené pour l'éthique. La Clinique a été complétée en 2022 par un DU, à destination d'un public relevant de la formation continue.

Entrant dans la catégorie des cliniques dites « projet », elle peut être classée plus spécifiquement dans la famille des cliniques « législatives », nombreuses aux États-Unis (Federal Legislative Clinic de la Georgetown University ; Legislative and Regulatory Process Clinic de la NYU ; ...), mais rares dans l'espace francophone et en Europe (Clinique de Rédaction législative de l'Université de Laval au Canada ; Sir William Dale Legislative Drafting Clinic de l'University of London).

Son équipe pédagogique comprend essentiellement des spécialistes de la légistique, qu'ils soient universitaires ou praticiens.